

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 JUIN 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1045

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 JUIN à 10 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 16
- Votants : 17

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN, Rachel GUINARD
Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Absente représentée :

Madame Agnès JEANJEAN représentée par Madame Frédérique VIDAL

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PASERO

 

Approbation de la convention Projet ESMS Numérique « Grappe PSP PACA »

LA SEANCE SE POURSUIT

Le Pôle Services à la Personne Provence-Alpes-Côte d'Azur (PSP PACA) est un cluster unique en France. Depuis 2007, le Pôle rassemble les organisations sanitaires, sociales, médico-sociales et de services à la personne autour de la construction d'un parcours de soins et de services aux domiciles, dans une logique de coopération et de coordination des acteurs.

A l'initiative de ce Pôle Services à la Personne, 11 services autonomie à domicile (SAD) et 5 résidences autonomie (RA), représentant 16 sites répertoriés dans la base FINESS, situées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont regroupées pour former une grappe dans le cadre de l'appel à projets « Programme ESMS numérique » lancé par l'ARS PACA en 2025. Au nom de la grappe, le PSP PACA a déposé un dossier de demande de subvention concernant ce projet d'acquisition et de mise en conformité d'une solution DUI interopérable auprès de l'ARS PACA. Par la notification du 19 novembre 2025, l'ARS PACA a donné un avis favorable à cette demande pour une dotation maximale de 221 699€, sous conditions d'atteinte des cibles du programme.

Les membres de la grappe partagent les mêmes enjeux :

- Accompagner la transformation de l'offre des ESMS ;
- Faciliter la coordination des acteurs à travers un partage des informations ;
- Améliorer l'accompagnement des personnes et favoriser leur participation à leur parcours de soins.

La « grappe PSP PACA » répond à la volonté de ces services / structures d'agir ensemble pour inscrire l'accompagnement de l'usager à domicile dans une logique de parcours afin d'éviter les ruptures de prise en charge. Ainsi à travers ce projet de mise en conformité du Dossier Usager Informatisé (DUI), les structures réalisent par anticipation et de manière volontaire le virage numérique de santé en se modernisant et en s'équipant des services socles référencés Ségur du Numérique (INS, DMP, MSSanté).

Les membres de la « grappe PSP PACA » ont désigné le PSP comme le porteur du projet et l'AMOA (assistant à maîtrise d'ouvrage). A ce titre, chaque structure est tenue de signer une convention avec le porteur du projet pour le bon déploiement du projet.

La présente convention a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de mise en œuvre du projet « grappe PSP PACA ». Elle précise aussi les modalités de prise en charge des dépenses de matériels effectuées dans le cadre de la réalisation du projet par chaque membre de la grappe.

Le programme ESMS numérique a identifié quatre types d'équipements matériels éligibles au financement (ordinateurs, tablettes, téléphones, bornes wifi) et nécessaires au fonctionnement du DUI des ESMS membres de la grappe.

En suivant le dossier déposé à l'ARS, la structure CCAS Orange a obtenu un soutien financier pour :

- 3 tablettes ;
- 8 téléphones ;

Représentant un budget global de 3 840 €.

De plus, le programme ESMS numérique soutient financièrement l'acquisition d'une solution DUI interopérable des ESMS membres de la grappe. Ce soutien financier donnera lieu à des flux financiers entre le PSP PACA et les ESMS membres de la grappe concernés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention Projet ESMS Numérique « Grappe PSP PACA », relative à l'étude nationale de coûts portant sur les services autonomie à domicile

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention

A l'unanimité,

- 17 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

**Le secrétaire de séance
Jean-Pierre PASERO**

**Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



ID : 084-268400744-20260624-DELIB1045-DE